

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2025\_144**

**Objet : Convention de gestion précaire en vue d'organiser un droit d'accès et de travaux - Parcille AH 493 (46 Rue du Musée - 59270 BAILLEUL)**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020/063 du conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et à prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention soit conclue sans effets financiers pour Cœur de Flandre agglo ;

Vu la délibération communautaire n° 2025/096 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 autorisant la vente de la parcelle AH 493 située 46 Rue du Musée à Bailleul au profit d'Immo Flandre Gestion ;

Considérant qu'une promesse de vente a été signée par Cœur de Flandre agglo et Immo Flandre Gestion en date du 23 juillet 2025 concernant le bien situé 46 Rue du Musée à Bailleul au profit d'Immo Flandre Gestion et dont Cœur de Flandre agglo est propriétaire ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De signer la convention de gestion précaire en vue d'organiser un droit d'accès et de travaux à la parcille AH 493 au profit d'Immo Flandre Gestion ou sa substituée et dont Cœur de Flandre agglo est propriétaire.

**Article 2 :** Cette convention est conclue à titre gracieux.

**Article 3 :** Cette convention est conclue sur la durée du 10 octobre 2025 au 30 avril 2026.

**Article 4 :** Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 04 novembre 2025

**Par délégation,  
Le Vice-Président en charge de la  
Gestion du patrimoine immobilier et de la  
mutualisation des services**



Christophe LEGROIS

